

TRAIL de BOUZEY

REGLEMENT 2022

Organisateur :

Le TRAIL DE BOUZEY est organisé par la Communauté d'Agglomération d'Épinal sur les installations de la Base de Loisirs Roland Naudin et le site de Bouzey en partenariat avec le club FFA ESTHAON Athlétisme.

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves du Trail de Bouzey.

C'est une course nature en semi-autonomie, ouverte aux licenciés et non licenciés de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères : catégories/distances de la FFA.

Inscriptions :

Ouverture des inscriptions au 1 juillet 2022.

Les inscriptions se feront par le site internet (<https://www.courirvosges.com>) avec paiement sécurisé par carte bancaire, ou par courrier à l'adresse suivante : Trail de Bouzey - Communauté d'Agglomération d'Épinal. 4 rue Louis Meyer - 88190 Golbey.

Courses enfants non chronométrées (éveil athlétique, poussins, benjamins, minimes) : inscriptions gratuites

Courses chronométrées : inscriptions payantes et limitées

Au maximum 300 concurrents pour le 8,2 km Trail Court : inscription 6€

Au maximum 200 concurrents pour le 18;500 km Trail Nocturne solo ou relais : inscription 10€ en solo et 2 x 6€ en relais.

Les inscriptions sur internet seront clôturées le vendredi 23 septembre 2022 à midi dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions par courrier seront clôturées le mercredi 21 septembre 2022 à midi dans la limite des places disponibles.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Attention : pour obtenir votre dossard, vous devrez fournir, soit une licence soit un certificat médical (voir paragraphe ci-dessous) à l'organisation lors du retrait du dossard.

Certificat médical et Licence :

Sont acceptés, pour les courses 8,2 Km et 18,5 km chronométrées du Samedi 24 septembre 2022 :

- la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation, (attention : les autres licences délivrées par la FFA

(Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en

en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes:

Fédération des clubs de la défense (FCD)

Fédération française du sport adapté (FFSA)

Fédération française handisport (FFH)

Fédération sportive de la police nationale (FSPN)

Fédération sportive des ASPTT

Fédération sportive ET CULTURELLE DE France (FSCF)

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

ou **d'une photocopie d'un certificat médical d'absence de contre-indication** à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de la compétition.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médicale.

Dans tous les cas la photocopie de la licence ou du certificat médical doit être fournie à l'organisation au moment du retrait du dossard (si celle-ci n'a pas été fournie lors de l'inscription), **à défaut aucun dossard ne pourra être délivré sans ces pièces justificatives.**

Les licences triathlon ne sont pas valides (non autorisées)

Autorisation parentale :

Pour les courses jeunes : éveil athlétique -poussins - benjamins – minimes, la signature du règlement fait office de preuve que les parents ont pris connaissance du règlement de l'épreuve et acceptent tous les termes et conditions sans réserve ni restriction. Si vous n'avez pas accepté le règlement, il vous sera demandé de remplir le formulaire d'autorisation parentale.

Courses non chronométrées :

Les Eveil- Athlès filles et garçons nés entre 2014 et 2016 peuvent participer uniquement à la course de 800m.
Les Poussins filles et garçons nés en 2012 et 2013 peuvent participer uniquement à la course de 1500m.
Les Benjamins filles et garçons nés en 2010 et 2011 peuvent participer uniquement à la course de 1500 m X 2 tours : 3 km.
Les Minimes filles et garçons nés en 2008 et 2009 peuvent participer uniquement à la course de 1500 m X 3 tours : 4,5 km.

Courses chronométrées :

Les Cadets nés en 2006 et 2007 peuvent participer uniquement au 8,2 km et en relais sur le 18,5 km.
Les Juniors nés en 2004 et 2005 peuvent participer aux 2 courses.
Les Espoirs nés entre 2001 et 2003 peuvent participer aux 2 courses.
Les Seniors nés entre 1989 et 2000 peuvent participer aux 2 courses.
Les Master 0 à 10 nés en 1988 et avant peuvent participer aux 2 courses.
NB : les Canicross ne sont pas acceptés (sur toutes les courses).

Droits d'engagement :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf :

Accident et maladie justifiés par un certificat médical de non aptitude/ décès.
Contraintes professionnelles.
Grève de transport en commun.

Pour obtenir un remboursement, un justificatif (décès, travail, grève) ou un certificat (maladie, accident) sera à transmettre à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer - 88190 Golbey

Retrait de dossard :

Attention - le dossard sera remis aux coureurs :
soit en faisant parvenir une copie d'un certificat ou d'une licence lors de votre inscription
à l'adresse suivante : courirvosges@free.fr
soit au plus tard en apportant le jour de la course votre certificat ou licence au retrait des dossards.
Le retrait des dossards se fera à la Base de Loisirs Roland Naudin à Bouzey aux horaires indiqués :
Samedi 24 septembre à partir de 14H00 pour toutes les courses et jusqu'à ½ heure avant la course

Parcours :

Il s'agit d'une course à pied en semi autonomie.
Deux parcours Trail : tracés aux alentours du Lac de Bouzey.
Courses jeunes : parcours tracés aux abords du Lac de Bouzey.
Tous les départs se feront aux abords du Lac de Bouzey à 200 m de la Base Roland Naudin.
Les arrivées des courses jeunes se feront aux abords du lac de Bouzey.
Les arrivées des Trails 8,2 km et 18 km se feront à la Base Roland NAUDIN.

Courses E-Trail - eveil athlé sur une boucle de 800 m aux abords du Lac de Bouzey
Courses Mini – Trail, poussins, benjamins, minimes sur une boucle de 1500 m aux abords du Lac de Bouzey.
Trail court de 8,2 km avec 100 m de dénivelé positif.
Trail nocturne de 18,5 km avec 270 m de dénivelé positif.

Relais sur le Trail nocturne :

Le relais se fera, à proximité du camping à la ferme, par échange du dossard du premier coureur au second coureur
Lors du retrait du dossard, une feuille de consignes vous sera remise pour vous rendre à la zone relais et revenir à l'arrivée
Adresse zone relais : à proximité de l'adresse : 1634 route de Bouzey, 88390 RENAUVOLD.
Adresse ligne arrivée : 454 rue des Pins - Base de Loisirs Roland Naudin, 88390 CHAUMOUSEY

Horaires : le samedi 24 septembre 2022

E-Trail: Course éveil athlé sur 800m : départ à 16h00
Mini- Trail : Courses poussins , benjamins et minimes départ à 16h30 sur la ou les boucle(s) de 1500 m
Trail Court : 8,2 km : départ à 18h00 / arrivée estimée du premier 18h35
Trail Nocturne : 18,5 km Solo ou Relais : départ à 19h30 / arrivée estimée du premier 20h45

Ravitaillements :

Au niveau du Camping à la ferme 1634 route de Bouzey, 88390 Renauvoid pour les 2 courses.
18,5 km : 1 ravitaillement à mi-parcours (eau, fruits secs...)
8,2 km : 1 ravitaillement à mi-parcours (eau, fruits secs...)

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.
Ravitaillement léger : eau plate, aliments sucrés et salés
Ravitaillement arrivée : ravitaillement léger (idem ci-dessus) + fruits

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements. En dehors de ces zones, elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Balisage :

Le balisage se fera avec du ruban fluorescent en hauteur, jalon, marquage au sol aux intersections et panneaux pour les changements de direction.

La distance maximale entre deux balisages sera de 100m. Au-delà de cette distance, si aucun repère n'est en vue, faire demi-tour.

Circulation :

Les coureurs doivent respecter le code rural et le code de la route en tant que piétons sur les parcours empruntant des parties de route communale ou coupant celle-ci.

Matériel conseillé :

Les 2 épreuves du Trail de Bouzey sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

Equipement :

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA.

Matériel obligatoire :

Lampe frontale pour le Trail de Bouzey nocturne (départ 19h30)

Matériel recommandé :

Téléphone portable, avec N° pré enregistré (secours : 06 63 42 04 69)

Organisation : 06 06 50 32 43 ou 06 76 28 26 30

Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.

Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps - Sifflet

Les bâtons sont autorisés sur le Trail de Bouzey. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « de secours urgences seulement ») : 112

Abandons :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir et rendre son dossard :

- Au responsable du poste de ravitaillement
- Au sas de chronométrage à l'arrivée
- par téléphone ajouter numéro de l'organisation : 06 06 50 32 43 ou 06 76 28 26 30

Il ne sera plus considéré comme un participant du Trail de Bouzey, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

A lui de rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Résultats, Récompenses :

Les podiums pour les courses E - Trail et Mini -Trail, éveil athlétique, poussins, benjamins, minimes se font sur la ligne d'arrivée à la fin les 3 premiers filles et garçons recevront une coupe tous les enfants recevront une médaille

Challenge des écoles :

1 trophée pour l'école ayant le plus grand nombre de participants sur les 2 courses enfants remise du trophée à une date ultérieure

Remises des autres récompenses :

Les remises des récompenses seront données à partir de 20H00 pour le Trail Court 8,2 km, présence obligatoire

Les remises des récompenses seront données à partir de 22H30 pour le Trail Nocturne solo et relais de 18,5 km, présence obligatoire

Pour le trail court 8,2 km:

Les 3 premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés par une coupe

Récompense au premier homme et femme des catégories mentionnées ci-dessous.

6 catégories : Cadet (2007-2006), Junior (2005-2004), Espoir – Senior (2003 à 1989), Master 0 -1 (1988 à 1979), Master 2 - 3 (1978 à 1969)

et Master 4 et plus (1968 à 1930)
pas de cumul de coupes

Pour le trail nocturne en relais 18,5 km :

Coupe à la première équipe masculine, féminine et mixte

Pour le trail nocturne en solo 18,5 km :

Les 3 premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés par une coupe

Récompense au premier homme et femme des catégories mentionnées ci-dessous.

6 catégories : Junior (2005-2006) , Espoir (2003 à 2001), Senior (2000 à 1989), Master 0 -1 (1988 à 1979), Master 2 - 3 (1978 à 1969)
et Master 4 et plus (1968 à 1930)
pas de cumul de coupes

Les classements seront consultables sur les sites internet suivants, le lendemain au plus tard, sur le site du club (esthaon.athle.com) - sur <https://www.courirvosges.fr> dans un délai de 7 jours et sur le site de l'organisateur de l'épreuve (agglo-epinal.fr)

Assurance :

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle. La participation aux courses Trail de Bouzey se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Jury :

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Le président du jury est le directeur de course, c'est lui qui prendra la décision définitive suite à la concertation.

Droit d'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail de Bouzey ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de Bouzey , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Conditions de participation :

La participation aux courses du Trail de Bouzey se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, et non envers les organisateurs quel que soit le dommage avec renonciation à tout recours subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs et pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

Actions de prévention en matière de santé contre le dopage :

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

Pénalisation - Disqualification :

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le texte suivant :

Manquement au règlement, pénalisation (*disqualification)

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : pénalités de temps de 10 minutes

non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate

non-assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate

Dossard non visible : Pénalités de temps de 10 mn

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

Modification du règlement :

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jour de la course.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

Modification, annulation :

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...)

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. L'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

Fait à Epinal, le 1 juillet 2022.